

SÉANCE extraordinaire

Le 22 janvier 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 22 janvier 2021, à 12 h, à huis clos comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

210122.036 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-204-2018 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'à une séance ultérieure il y aura adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro V-204-2018 pour l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210122.037 AVIS DE MOTION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU, DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS, ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 300 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Richard Duguay qu'à une séance ultérieure il y aura adoption d'un règlement ayant de décréter l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau, de matériaux et d'équipements, et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 300 000 \$

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210122.038 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 206 000 \$ À CES FINS

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Meggie Ritchie qu'à une séance ultérieure il y aura adoption d'un règlement concernant la réalisation de travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville de Chandler et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 206 000 \$ à ces fins

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210122.039 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER DE LA VILLE DE CHANDLER – DROIT D'OCCUPATION DU SITE GASPÉSIA - PROJET MICH CAFÉ

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut s'impliquer et prendre des actions concrètes dans le but de revitaliser la rue Commerciale, quartier Chandler;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire du Mich Café d'utiliser une portion du site Gaspésia afin d'y aménager un espace extérieur permettant ainsi à plus de gens de savourer les produits offerts par l'entreprise tout en appréciant la beauté du paysage;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement extérieur envisagé permettra l'embauche de personnel, en plus de revitaliser ce secteur dans le respect de l'utilisation du site projetée par la ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu de mandater monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier à effectuer les démarches nécessaires concernant la cession d'un droit d'occupation au propriétaire de Mich Café pour son projet d'aménagement d'une terrasse extérieure et d'un parc pour enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210122.040 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à

l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même

menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé par monsieur le conseiller Donald Vachon et résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210122.041 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 12 h 18.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier